

Appel d'offres  
portant sur

# **LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT**

**Concours 2004-2005**

proposé par  
le Fonds de recherche sur la société et la culture  
et le Ministère de la Santé et des Services sociaux



Le contexte du programme	pages	2
Les objectifs du programme		3
Les priorités de recherche pour l'année 2004-2005		4
Les renseignements généraux		6
La description des volets du programme et la nature de l'aide financière		6
La lettre d'intention et critères d'évaluation de pertinence		9
La demande d'aide financière et les critères d'évaluation		12
La procédure d'évaluation scientifique et l'annonce des résultats		16
Les dates du concours et le début de la période de subvention ou de bourse		17
Les coordonnées du Fonds et pour plus d'informations		17
Annexe 1 : Modalités de financement pour les équipes		18

## **LE CONTEXTE DU PROGRAMME**

---

Le développement de connaissances sur les conséquences des jeux de hasard et d'argent, le renforcement de la prévention et du dépistage ainsi que l'amélioration des moyens d'intervention pour faire face au problème du jeu excessif, sont des objectifs prioritaires qui ont été réaffirmés dans le Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005.

Une table interministérielle, présidée par le sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a été mise en place en décembre 2000 afin d'assurer la concertation entre les ministères et les organismes gouvernementaux concernés par cette problématique. Cette table s'est adjoint un comité sur la recherche dont une partie importante du mandat consiste à mettre à jour et assurer le suivi des activités d'un programme concerté de recherche portant sur *Les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent*. Ce comité est formé de personnes représentant le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Finances, le ministère de la Sécurité publique, la Régie des alcools, des courses et des jeux, Loto-Québec et le Fonds de recherche sur la société et la culture. Il est présidé par le directeur de l'évaluation, de la recherche et de l'innovation du MSSS.

Dans le but d'assurer la qualité scientifique de la recherche et la rigueur du processus d'évaluation des propositions de recherche, le MSSS a confié au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture le mandat de gérer le programme de subventions et de bourses de recherche pour la période 2002-2005.

Les orientations du programme portent sur l'environnement du jeu ainsi que sur les conséquences et les coûts en lien avec les jeux de hasard et d'argent sur les personnes, sur les familles et leurs proches ou sur la collectivité. Elles visent principalement à soutenir la décision et l'intervention dans ce domaine, en mettant l'accent particulièrement sur les personnes et sur les populations qui ont des problèmes de dépendance par rapport au jeu ainsi que celles qui sont plus à risque d'en développer. Une préoccupation devrait être accordée à certains groupes considérés comme étant plus vulnérables notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes

qui présentent des problématiques associées aux jeux de hasard et d'argent, les membres des communautés culturelles, les autochtones, les joueurs d'appareils de loterie vidéo et les utilisateurs de jeux de hasard et d'argent sur Internet.

À ce jour, la recherche, tant au Québec qu'au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis, aux Pays-Bas et en Australie, a été axée principalement sur la documentation de la prévalence du problème ainsi que sur les dimensions psychologiques du jeu. Par ailleurs, la recherche sur les thématiques entourant les impacts sociaux, économiques, politiques et culturels des jeux de hasard et d'argent a été peu explorée. La tenue, à Whistler, Colombie-Britannique, en l'an 2000, d'un premier symposium international sur les répercussions sociales et économiques des jeux de hasard et d'argent, a mis en évidence la nécessité d'élargir les perspectives sur cette question.

Le concours de 2004-2005 invite à nouveau les chercheuses et les chercheurs, les étudiantes et les étudiants de tous horizons à contribuer à l'élargissement des perspectives de recherche dans ce domaine. À titre d'information, la liste des projets de recherche qui ont été financés dans le cadre des concours 2002-2003 et 2003-2004 peut être consultée dans le site du FQRSC.

Les propositions de recherche devraient combler des lacunes observées dans les connaissances sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent et permettre aux ministères et organismes gouvernementaux intéressés d'avoir accès à de l'information substantielle et novatrice, à des données probantes sur les priorités retenues, afin de soutenir des décisions quant aux meilleurs choix à faire pour prévenir les effets indésirables des jeux de hasard et d'argent ou pour en réduire la portée.

## **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

---

Le programme de recherche sur *Les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* vise l'élaboration, la réalisation et la diffusion de recherches pertinentes et novatrices sur cette thématique auprès d'un large éventail d'organismes décideurs. Il veut susciter une préoccupation constante quant à la disponibilité des données sur le sujet et à la conception d'indicateurs pour en mesurer les impacts.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- accroître le nombre et améliorer la qualité des recherches réalisées sur les impacts sociaux et économiques des jeux de hasard et d'argent ;
- inciter les chercheurs et les chercheuses de tous les domaines à cibler des thèmes jugés prioritaires pour le Québec ;
- susciter ou consolider des alliances de chercheurs et de chercheuses intéressés à se concerter sur cette thématique ;
- développer de nouveaux champs ou objets de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent ;
- inviter de nouveaux chercheurs et de nouvelles chercheuses à s'intéresser à la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent par le biais de bourses de formation ;
- mettre à la disposition des chercheurs et des chercheuses des moyens pour concevoir des stratégies de diffusion et de transfert des résultats de la recherche adaptées autant à la communauté scientifique qu'aux milieux de l'intervention, aux instances chargées de l'élaboration de politiques, de programmes de prévention et de traitement.

## **LES PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR 2004-2005**

---

### **Dimensions prioritaires**

- **Une attention particulière sera accordée aux propositions qui misent sur l'exploration de nouvelles approches du problème pouvant, dans certains cas, supposer l'application de méthodologies de type qualitatif.**
- **Il en sera de même pour celles qui sont susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un cadre d'analyse pour mesurer les coûts et les conséquences socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent.**
- **L'accent doit également être mis sur l'étude des liens entre l'environnement du jeu, les conséquences et les coûts.**

### **Thème 1 : L'environnement du jeu**

Les recherches sur ce thème devraient permettre d'accroître les connaissances sur l'environnement social, culturel, politique et économique des jeux de hasard et d'argent . Les questions abordées sous ce thème pourront porter notamment sur :

- les représentations des jeux de hasard et d'argent ;
- les caractéristiques des populations qui s'y adonnent ;
- les facteurs à considérer pour protéger les personnes et les familles des excès du jeu et de leurs répercussions indésirables ;
- le rôle de l'État comme régulateur ;
- l'offre de jeux : les différentes formes de publicité, l'accessibilité, la proximité, etc. ;
- les mécanismes qui agissent sur la dépendance aux jeux tels les appareils électroniques de jeu (appareils de loterie vidéo et machines à sous) ;
- l'influence des nouvelles technologies incluant les jeux de hasard et d'argent sur Internet, les casinos virtuels ;
- le profil des exploitants et de la clientèle ;
- les particularités régionales.

### **Thème 2 : Les conséquences et les coûts**

Sous ce thème, les besoins de connaissances se situent aussi bien au niveau des préjudices qu'au niveau des bénéfices que peuvent retirer les personnes et les communautés de la présence du jeu. Les conséquences liées au jeu excessif peuvent être de plusieurs ordres :

- sociales : négligence familiale, violence, isolement, rupture des familles, modification des trajectoires de vies, décrochage scolaire, etc. ;

- sanitaires : morbidité et mortalité ;
- légales : criminalité (prêts usuraires, fraudes, corruption, blanchiment d'argent, etc.) ;
- économiques : appauvrissement, endettement, faillite, perte de rendement et de productivité, perte d'emploi, etc.

Elles peuvent avoir des répercussions sur les personnes, les proches, sur la demande de services, notamment les services de santé et les services sociaux et plus largement sur la société.

### **JUSTIFICATION OBLIGATOIRE DES ASPECTS SUIVANTS DANS TOUTES LES PROPOSITIONS**

**Afin de maximiser la pertinence de leur proposition, les demandeurs devront obligatoirement démontrer :**

- **qu'ils répondent à l'une ou l'autre des thèmes de recherche à travers leur proposition ;**
- **que leur proposition explore des dimensions non étudiées, liées à la thématique ;**
- **que leur proposition de recherche est de nature multidisciplinaire parce qu'elle regroupe des personnes dont les expertises se situent dans deux disciplines ou plus ou que, si tel n'est pas le cas, ce soit bien justifié ;**
- **qu'ils ciblent un ou plusieurs des groupes plus vulnérables tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes présentant des problématiques associées aux jeux de hasard et d'argent, les membres des communautés culturelles, les autochtones, les joueurs d'appareils de loterie vidéo, les utilisateurs de jeux de hasard et d'argent sur Internet ;**
- **qu'ils abordent leur recherche dans une perspective comparative, canadienne et internationale.**

**Pour les équipes qui font une demande d'infrastructure (fonctionnement ou émergence, voir annexe), elles devront faire la même démonstration tout en indiquant comment leur programmation, en plus de s'inscrire dans la thématique générale du programme, répond aux priorités de recherche 2004-2005.**

## LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

---

Le programme de recherche thématique répond aux règles habituelles établies par le *Fonds de recherche sur la société et la culture*, quant à l'admissibilité des chercheurs et des étudiants, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Ces informations sont inscrites dans les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec* dans le site Internet du Fonds ([www.fqrsc.gouv.qc.ca](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca)).

Ce programme s'adresse aux chercheuses et aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collègues. Il s'adresse également aux étudiantes et étudiants de 3<sup>e</sup> cycle et aux chercheuses et chercheurs post-doctorants.

Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français. Le *curriculum vitæ* doit être complété via le site du cv canadien (<http://www.commoncv.net/>) et transmis avant la date limite du concours au Fonds société et culture. Dans certains cas, des pièces particulières (Ex. : lettres d'autorisation et d'appui, relevés de notes ) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates limites fixées pour le dépôt des demandes. L'approbation du projet par un comité d'éthique de la recherche est exigée, à moins que les personnes puissent justifier qu'elles n'ont pas à remplir cette exigence. Le versement de la subvention ou de la bourse est conditionnel au dépôt d'un certificat d'éthique.

Les personnes qui recevront un financement dans le cadre de ce programme devront participer à différentes activités de suivi, organisées par le Fonds, permettant de mettre à profit l'évolution de leurs travaux et les résultats de leurs recherches auprès des partenaires du programme.

## LA DESCRIPTION DES VOLETS DU PROGRAMME ET LA NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

---

**IMPORTANT : À titre de chercheur principal, les chercheurs et les chercheuses peuvent faire une proposition dans plus d'un volet du programme. Par contre, il n'est pas possible de faire plus d'une proposition par volet. À souligner que les détenteurs d'une subvention obtenue à la suite du concours 2003-2004, ne sont pas admissibles au concours 2004-2005 à titre de chercheur principal, sauf s'ils font une demande équipe (volet b).**

### Volet a) Appui à des projets novateurs

En lien avec les priorités identifiées pour 2004-2005 et les dimensions prioritaires identifiées en p.4, seront soutenus sous ce volet les projets ou démarches les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du renouvellement des connaissances, qui sortent des sentiers battus, qui rompent avec l'ordre établi ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Il peut s'agir de travaux de nature

fondamentale ou appliquée et dans tous les cas les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants.

L'aide financière accordée consiste en une subvention de fonctionnement dont la valeur varie selon l'envergure du projet. Le montant peut atteindre 75 000\$ par période de 12 mois. Le projet peut s'échelonner sur une période de 2 ou 3 ans. Le montant maximum par subvention est de 150 000\$.

La subvention doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche. Seuls les postes budgétaires décrits ci-après sont admissibles : rémunération du personnel de recherche, frais de déplacement et de séjour, matériel, fourniture de recherche et petits équipements, services informatiques et communications, frais de diffusion des résultats de recherche. Aucune autre dépense n'est admissible.

### **Volet b) Soutien aux équipes de recherche**

Ce nouveau volet du programme 2004-2005 permettra, à partir de la thématique des Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent, de :

- soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté ;
- maximiser les retombées théoriques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation ;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée ;
- accroître la capacité de recherche en facilitant la poursuite concomitante de plusieurs projets ;
- optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles ;
- créer des occasions de participation et d'intégration pour des postdoctorants et des nouveaux chercheurs ;
- contribuer à la formation d'étudiants de 1<sup>er</sup> cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche, quand le contexte s'y prête.

La programmation devra être liée à la thématique «Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent» et comporter des projets en lien avec les priorités 2004-2005 et les besoins prioritaires identifiés dans cet appel d'offres en p.4.

Le programme s'adresse à des équipes universitaires, en partenariat ou non, à différents stades de développement (émergence, fonctionnement, renouvellement) pour mettre en œuvre un programme de recherche. Le programme de recherche réfère à un ensemble de projets, à divers stades de réalisation, construits en fonction d'un découpage thématique ou conceptuel qui permet d'explorer et d'approfondir un thème ou des questions de recherche selon diverses dimensions, divers angles d'analyse ou diverses approches méthodologiques; il est conçu de façon à pouvoir évoluer dans le temps et il se modifie d'une période de financement à l'autre par l'ajout de nouveaux projets et le retrait de projets complétés.

Les subventions accordées aux équipes sont des subventions du type «infrastructure» destinées à couvrir les frais de fonctionnement de l'équipe, c'est-à-dire toutes les ressources humaines et matérielles et tous les services en commun, non couverts par le budget d'infrastructure du centre de recherche ou de l'institut ou du centre affilié universitaire auquel l'équipe peut être rattachée le cas échéant, et nécessaires à la réalisation des activités de recherche.

Le montant de base est attribué en fonction du programme et du budget présenté par l'équipe. À ce montant, s'ajoute un financement optionnel pour le partenariat, l'équipement et pour les activités de diffusion, de transfert et de valorisation, le cas échéant. Ces sommes sont allouées sur la base de la description et de la justification présentées par l'équipe. En plus du montant de base, une majoration peut être accordée aux équipes pour chaque chercheur de collègue qui serait membre régulier d'une équipe financée. Ce supplément est destiné aux chercheurs de collègue dans le but de défrayer en partie les coûts de leurs travaux de recherche. Ce supplément est versé à l'équipe à la condition que le chercheur, qu'il obtienne ou non un déchargement de sa tâche d'enseignement, participe activement aux travaux de recherche de l'équipe. Une seconde majoration est prévue pour les équipes interrégionale. Ce supplément sert à défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférence, etc.) entre les membres réguliers de l'équipe.

Les montants peuvent varier de 30 000\$ à 45 000\$ par an pour les équipes en émergence et de 45 000\$ à 180 000\$ par an pour les équipes en fonctionnement. Les informations concernant les modalités des subventions offertes aux équipes, sont présentées en annexe 1. Les critères d'évaluation sont ceux inscrits dans le présent document aux sections «La lettre d'intention» et «La demande d'aide financière». Pour les équipes qui recevront une subvention d'équipe en fonctionnement, une évaluation de mi-parcours sera faite à partir d'un rapport d'étape permettant de faire le point sur l'évolution de la programmation de recherche.

### **Volet c) Appui à la relève**

Sous ce volet du programme il s'agit de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche sur la thématique du programme et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre leur recherche sur cette thématique à l'étude. La multitude d'objets de recherche potentiels et les lacunes dans les connaissances observées démontrent qu'il y a de nombreuses possibilités de formation et de recherche sous ce thème. Les étudiantes et les étudiants sont donc encouragés à y faire une demande de bourse et à leurs superviseurs à les y encourager. Deux initiatives sont proposées sous ce volet :

#### ***Bourse de doctorat en recherche***

L'objectif de la bourse doctorale est de former une relève sous la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent. La valeur maximale d'une bourse de doctorat est de 25 000\$ par année pour une période de trois ans. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, soit neuf sessions, un boursier peut recevoir un maximum de 75 000\$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses doctorales, voir dans le site Internet du Fonds, sous la rubrique *Appui à la relève*.

#### ***Bourse postdoctorale***

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à assurer la relève œuvrant dans les divers milieux de la recherche, en aidant les nouveaux diplômés de doctorat à élargir leur champ de recherche pour y inclure celui sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent. La valeur maximale d'une bourse postdoctorale est de 40 000\$ par année pour une période maximale de 2 ans. La durée minimale de cette bourse est de 6 mois. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, un boursier peut donc recevoir un



maximum de 4 versements pour un total de 80 000\$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses postdoctorale, voir dans le site Internet du Fonds sous la rubrique *Appui à la relève*.

#### **Volet d) Appui à la synthèse critique de résultats de recherche**

Sous ce volet, la valeur maximale d'une subvention est de 25 000\$ pour un an. La subvention doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la synthèse.

### **LA LETTRE D'INTENTION ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE PERTINENCE**

---

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des formes de subventions ou bourses de ce programme doivent **obligatoirement** remplir le formulaire de lettre d'intention dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : [www.fqrcs.gov.qc.ca](http://www.fqrcs.gov.qc.ca).

La lettre d'intention permet d'éviter aux demandeurs de mettre beaucoup de temps dans le développement d'un devis détaillé alors que leur interprétation de la thématique ou des priorités peut ne pas répondre aux objectifs et priorités établis dans l'appel d'offres. Pour une demande de soutien aux équipes de recherche elle a, en plus des objectifs précédents, celui de s'assurer que la formation d'une équipe ou sa consolidation tient compte des objectifs et des caractéristiques du programme thématique sur les Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent.

À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est requis et celui du chercheur responsable de l'équipe pour les demandes de soutien aux équipes de recherche.

Un comité, formé des partenaires de l'action concertée, évalue la pertinence des propositions soumises et de leurs retombées par rapport aux besoins et objectifs de l'appel d'offres. Pour le concours 2004-2005, il accordera une attention particulière aux propositions qui mettront l'accent sur les dimensions prioritaires identifiées en p.4. Il peut aussi faire des recommandations sur des pistes permettant aux demandeurs de répondre de façon plus pertinentes aux attentes. Il fait ses recommandations au Fonds qui invite ceux et celles qui ont été retenus à présenter une demande de subvention ou à faire leur demande de bourse. L'évaluation de la lettre d'intention est assortie d'un seuil de passage de 70%.

**Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention sont transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs et chercheuses ont donc intérêt à tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou à expliquer leur choix de ne pas le faire.**

Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour **APPUI A DES PROJETS NOVATEURS** sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux priorités 2004-2005 (60 points)**

*Indicateurs :*

Pertinence du projet par rapport aux priorités 2004-2005 et aux dimensions prioritaires identifiées en p.4 ;

Adéquation du projet par rapport aux champs et populations ciblées ;

Prise en considération de comparaisons nationales et internationales, des réalités différenciées des hommes et des femmes, s'il y a lieu.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (30 points)**

*Indicateurs :*

Applicabilité des résultats attendus ;

Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;

Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

- **Lien avec des partenaires du milieu (10 points)**

*Indicateur :*

Implication et degré de collaboration des partenaires ou d'utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour le **SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE** sont les suivants :

- **Adéquation de la programmation de l'équipe au programme thématique Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent (60 points)**

*Indicateurs :*

Pertinence de la programmation par rapport à la thématique et aux dimensions prioritaires identifiées en p.4 ;

Illustration de l'originalité de la programmation de l'équipe pour répondre aux questions liées à cette thématique ;

Pertinence de la programmation par rapport aux priorités 2004-2005 ;

Prise en considération des populations ciblées ;

Prise en considération de comparaisons nationales et internationales, des réalités différenciées des hommes et des femmes, s'il y a lieu.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (30 points)**

*Indicateurs :*

Indication sur l'impact potentiel de la programmation et des projets pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;

Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

- **Lien avec des partenaires du milieu (10 points)**

*Indicateur :*

Implication et degré de collaboration des partenaires ou d'utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour le **APPUI À LA RELEVÉ** sont les suivants :

- **Adéquation du projet de bourse aux priorités établies pour l'année 2004-2005 et aux champs ciblés (60 points)**

*Indicateurs :*

Pertinence du projet par rapport aux priorités et aux dimensions prioritaires identifiées en p.4 ;

Adéquation du projet par rapport aux champs et populations ciblées.

- **Nature et la portée des retombées anticipées du programme d'études (30 points)**

*Indicateurs :*

Applicabilité des résultats attendus ;

Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances.

- **Stratégies prévues pour le transfert des connaissances (10 points)**

*Indicateur :*

Qualité de la stratégie de transfert, notamment auprès des partenaires du programme.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention pour le volet **APPUI À LA SYNTHÈSE CRITIQUE DE RÉSULTATS DE RECHERCHE** sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux priorités 2004-2005 (60 points)**

*Indicateurs :*

Pertinence du projet par rapport aux priorités et aux dimensions prioritaires identifiées en p.4 ;

Adéquation du projet par rapport aux champs et populations ciblées ;

Prise en considération de comparaisons nationales et internationales, des réalités différenciées des hommes et des femmes.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (40 points)**

*Indicateurs*

Applicabilité des résultats attendus ;

Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;

Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

## **LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE**

---

Toutes les demandes de subventions ou de bourses doivent être complétées de façon électronique dans le site Internet du Fonds sur les formulaires prévus à cet effet pour chaque volet du programme dans la rubrique *Demande d'aide financière au programme des actions concertées*. Dans chaque formulaire, les demandeurs trouveront les rubriques qui doivent être prises en considération. Une version PDF des formulaires est disponible afin de faciliter la consultation sur toutes les rubriques et toutes les pièces à joindre aux différentes demandes.

Pour les propositions de projets du concours 2004-2005, à valeur scientifique équivalente, celles qui se préoccupent des dimensions prioritaires identifiées en p.4 seront privilégiées.

### **Demande d'aide financière pour **APPUI A DES PROJETS NOVATEURS****

À titre indicatif, le formulaire comprend notamment la problématique, les objectifs, la méthodologie, les étapes de réalisation et de suivi des travaux de recherche, les retombées anticipées, le rôle et les fonctions des membres de l'équipe de recherche, les dispositions concernant la diffusion et le transfert des résultats et la bibliographie. Un nombre maximum de 10 pages est prévu pour la description du projet. Pour les autres composantes du formulaire, le nombre de pages maximum est inscrit sous chacune des rubriques.

Les conditions d'octroi de ces subventions sont les mêmes que celles indiquées dans les règles générales communes des Fonds de recherche du Québec.

Les critères de l'évaluation scientifique des demandes d'aide financière proposés sont les suivants :

- **L'originalité de la question à l'étude (20 points)**

*Indicateurs :*

La recension critique met en évidence le manque d'études sur la question ou les limites des connaissances acquises sur le sujet ;

La formulation de la problématique présente la question selon une perspective nouvelle.

- **La qualité scientifique du projet (30 points)**

*Indicateurs :*

Le cadre théorique est pertinent à l'objet et aux objectifs de la recherche et il introduit des dimensions explicatives ou interprétatives inédites ;

La méthodologie proposée est novatrice et pertinente à l'objet et aux objectifs de la recherche et elle offre des garanties de rigueur dans la collecte, le traitement et l'analyse des données.

- **Le potentiel novateur du projet (15 points)**

*Indicateurs :*

Le projet recèle des retombées utiles pour le renouvellement des enseignements sur le sujet; des publications et des communications sont prévues à cet effet ;

Le projet recèle des retombées pratiques utiles pour le renouvellement des applications dérivées de ses résultats; des activités de transfert sont prévues à cet effet auprès des différents partenaires.

- **La capacité scientifique du chercheur et des membres de son équipe (20 points)**

*Indicateurs :*

Les cv des chercheurs font état d'une productivité scientifique appropriée à leur niveau d'expérience (publications, communications, subventions ;

Les cv des chercheurs font état d'une expertise particulière dans le domaine de la recherche où se situe le projet.

- **La contribution à la formation de chercheurs (5 points)**

*Indicateurs*

Les cv des chercheurs font état d'une expérience dans la direction de mémoires et de thèses ;

Des étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles sont associés aux travaux nécessaires à la réalisation du projet.

- **La pertinence du projet en lien avec les priorités du programme (10 points)**

*Indicateurs*

L'adéquation entre le projet et les priorités 2004-2005 définies dans le programme et aux dimensions prioritaires identifiées en p.4 ;

L'importance des retombées potentielles pour la société.

## **Demande d'aide financière pour SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE**

Les critères d'évaluation des demandes de financement sont les suivants :

- **Qualité scientifique de la programmation de recherche (40 points)**

*Indicateurs*

Originalité et rigueur de la démarche scientifique liant les différentes composantes de la programmation;

Pertinence des éléments de la programmation en fonction des objectifs poursuivis par l'appel d'offres;

Cohérence et complémentarité des éléments de la programmation.

- **Qualité de l'équipe de recherche (25 points)**

*Indicateurs*

Qualité de la production scientifique des membres de l'équipe ;

Qualité des productions de tous les membres liées au transfert et à l'appropriation des connaissances ;  
Présence d'une masse critique de chercheuses et chercheurs capables d'assurer la stabilité du groupe ;  
Adéquation et équilibre des compétences des membres de l'équipe par rapport aux objectifs de l'appel d'offres ;  
Possibilités de synergie réelle entre les chercheurs ;  
Qualité de l'équipe comme milieu de formation et de perfectionnement d'étudiantes et d'étudiants, de stagiaires et d'intervenantes ou intervenants.

- **Retombées du programme de recherche (20 points)**

*Indicateurs*

Impact potentiel du programme, non seulement sur les milieux directement intéressés par l'appel d'offres, mais auprès d'autres milieux d'élaboration des politiques ou d'autres sous-groupes ;  
Pertinence et qualité du dispositif de transfert et d'appropriation des connaissances issues de la programmation de recherche, y compris l'identification et la justification du choix des interlocuteurs visés par le transfert et les moyens retenus pour favoriser l'appropriation des connaissances.

- **Qualité du partenariat (15 points)**

*Indicateurs*

Contribution particulière des partenaires à la réalisation des travaux de la programmation en fonction de leurs intérêts, de leur mandat respectif et de l'expertise des ressources dont ils disposent ;  
Qualité de l'intégration de ces partenaires et de leurs modes de collaboration ;  
Qualité des structures de gestion de l'équipe pour tenir compte du partenariat.

### **Demande de bourse pour le **APPUI À LA RELÈVE****

Les conditions d'admissibilité et d'octroi de ces bourses sont celles inscrites dans le site Internet sous le programme de bourse quant aux pièces à fournir. Celles-ci doivent être reçues au plus tard le 14 avril 2004 à 14h.

#### ***Bourse de doctorat en recherche***

Les critères de l'évaluation scientifique pour les **demandes de bourse de doctorat** en recherche:

- **L'excellence du dossier universitaire (35 points)**

*Indicateurs :*

La moyenne cumulative obtenue ;  
La progression et la durée dans les études.

- **L'aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, l'expérience pertinente en recherche (25 points)**

*Indicateurs :*

La justification de la demande et la présentation générale du dossier ;

L'expérience et les réalisations du candidat ainsi que ses lettres d'évaluation.

- **La qualité de l'intérêt scientifique du projet de recherche (25 points)**

*Indicateurs :*

L'originalité du projet, la clarté des objectifs et la pertinence de la méthodologie avec ceux-ci ;

La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine.

- **La pertinence du projet doctorale par rapport aux priorités du programme (15 points)**

*Indicateurs :*

L'adéquation entre le projet et, d'une part, les priorités 2004-2005 définies dans le programme et, d'autre part, les dimensions prioritaires identifiées en p.4 ;

L'importance des retombées potentielles pour la société.

### **Bourse postdoctorale**

Les critères de l'évaluation scientifique des **demandes de bourse postdoctorale** sont :

- **La qualité scientifique du projet et du milieu de recherche (50 points)**

*Indicateurs :*

La clarté et la précision de l'approche théorique et des objectifs, la pertinence de la méthodologie ;

L'originalité du projet et sa contribution à l'avancement des connaissances ;

La qualité et la pertinence du milieu de recherche par rapport au projet proposé.

- **La qualité scientifique du candidat (40 points)**

*Indicateurs :*

La compétence par rapport au projet proposé ;

Les expériences pertinentes et les réalisations scientifiques.

- **La pertinence du projet doctorale par rapport aux priorités du programme (10 points)**

*Indicateurs :*

L'adéquation entre le projet et, d'une part, les priorités 2004-2005 définies dans le programme et, d'autre part, les dimensions prioritaires identifiées en p.4 ;

L'importance des retombées potentielles pour la société.

### **Demande d'aide financière pour l'APPUI À LA SYNTHÈSE CRITIQUE DE RÉSULTATS DE RECHERCHE**

Les pièces nécessaires sont les mêmes que pour l'Appui à des projets novateurs. Toutefois, dans la description du projet, à remplir dans le formulaire, le chercheur devra inscrire le cadre de référence de la synthèse liée au thème proposé, la perspective d'analyse,

la méthode de collecte et de classification des documents et des données, les étapes de réalisation, le plan de diffusion et les retombées attendues. Un maximum de 10 pages est consacré à cette partie du devis.

Les critères de l'évaluation scientifique des demandes d'aide financière sont les suivants :

- **La qualité scientifique (50 points)**

*Indicateurs :*

La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire ;

La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention.

- **La qualité de l'équipe de recherche (20 points)**

*Indicateurs :*

Aptitude de la personne qui demande la subvention et son équipe, à réaliser le projet ;

Démonstration de la compétence dans le champ particulier de l'objet d'étude.

- **Diffusion (20 points)**

*Indicateurs :*

Qualité du plan de diffusion ;

Prise en considération des partenaires dans le plan de diffusion.

- **La pertinence du projet en lien avec les priorités du programme (10 points)**

*Indicateurs :*

Adéquation entre le projet et les priorités 2004-2005 définies dans le programme et aux dimensions prioritaires identifiées en p.4 ;

Importance des retombées potentielles pour la société.

## **LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS**

---

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et des évaluatrices et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires venant des milieux scientifiques. Les membres de ces comités sont choisis d'après leur champ de compétence et leur expérience en matière de recherche subventionnée.

L'évaluation des demandes est effectuée par un ou des comités d'évaluation qui, au besoin, peuvent requérir l'avis d'experts externes. Les membres du comité d'évaluation comme les experts peuvent provenir du Québec, du Canada ou de l'étranger. Les comités d'évaluation assument la responsabilité du processus d'évaluation en tenant compte des normes de qualité en usage ainsi que des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées. Les comités d'évaluation évaluent les demandes selon les



critères d'évaluation inscrits dans ce programme. Pour les projets de recherche, les prévisions budgétaires sont également évaluées. Les comités d'évaluation ont également la tâche de classer au mérite l'ensemble des demandes en identifiant celles qui peuvent faire l'objet d'un financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations à titre d'observateur.

Le conseil d'administration du Fonds et les partenaires de l'Action concertée reçoivent les recommandations des comités d'évaluation et prennent les décisions de financement. L'annonce officielle des résultats de ce concours est prévue pour la fin juin 2004.

## **LES DATES DE CONCOURS ET LA PÉRIODE DE DÉBUT DES SUBVENTIONS OU DES BOURSES**

---

Une lettre d'intention est obligatoire pour tous les types de demande admissibles à ce programme. Le formulaire de **lettre d'intention**, disponible dans le site Internet du Fonds sous l'appellation « Lettre d'intention du Programme des actions concertées », doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 14 janvier 2004 à 14 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi.

Les formulaires de demande de financement pour les **projets de recherche**, et pour le **soutien aux équipes** sont disponibles dans le site Internet du Fonds sous l'appellation « Demande d'aide financière du Programme des actions concertées », ainsi que les formulaires pour les **demandes de bourses** doctorales et postdoctorales. Ils doivent être transmis au plus tard le **MERCREDI 14 AVRIL 2004 à 14 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi.

La date prévue pour le début des subventions ou des octrois de bourses est fixée au **1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2004**.

## **LES COORDONNÉES DU FONDS ET POUR PLUS D'INFORMATIONS**

---

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
**Programme Impact jeux-2004-2005**  
140, Grande-Allée Est, 4<sup>e</sup> étage,  
Québec (Québec), G1R 5M8

Pour plus d'informations, s'adresser à :  
Marigée Tisseur, Gestionnaire des Actions concertées, FQRSC  
Téléphone : (514) 864-1624, Télécopieur : (514) 873-9382, Courriel : marigee.tisseur@fqrsc.gouv.qc.ca

## ANNEXE 1

### MODALITÉS DE FINANCEMENT POUR LES ÉQUIPES DE RECHERCHE

a) Financement de base

Description du montant de base	Volet émergence(24 mois)	Volet fonctionnement (48 mois)
Le montant de base est la somme allouée pour se procurer les ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement de l'équipe	Maximum : 30 000\$/an Dépenses associées à la concertation et à la formulation d'un programme de recherche : définition et articulation de la thématique, formulation des objectifs, élaboration de projets, recension d'écrits, recrutement de professionnels et de techniciens de recherche, coordination des activités de recherche, de formation, de partenariat déjà amorcées, préparation de demandes de subvention	Entre 45 000\$ et 100 000\$/an Dépenses associées à la coordination des activités de recherche, de formation, d'embauche d'auxiliaires, de professionnels et de techniciens de recherche, rémunération partielle de stagiaires postdoctoraux, déchargement de charge d'enseignement ou de charge professionnelle ou administrative pour des tâches de gestion et de coordination, organisation et participation à des activités de diffusion, de transfert ou d'échange de connaissances, formalisation de connaissances à des fins d'intervention, transposition de résultats de recherche sous forme d'innovations technologiques
<b>Dégagements de la tâche d'enseignement</b>	Tâches de gestion et de coordination (Les dégagements de la tâche d'enseignement pour des activités de recherche ne sont pas admissibles.)	Tâches de gestion et de coordination
<b>Administration et secrétariat</b>	Rémunération du personnel requis	Rémunération du personnel requis
<b>Professionnels, techniciens et étudiants attachés aux services en commun</b>	Formulation et élaboration de la programmation et coordination de projets de recherche	Coordination de projets de recherche, préparation de demandes de subvention, de rapports de recherche, etc.
<b>Consultants, chercheurs invités</b>	Honoraires, déplacements et frais de séjour	Honoraires, déplacements et frais de séjour
<b>Autres frais de services en commun</b>	Reprographie, téléphone, documentation	Reprographie, téléphone, documentation
<b>Déplacements</b>	Membres de l'équipe et personnel de recherche	Membres de l'équipe et personnel de recherche (ces sommes peuvent être affectées aux déplacements effectués pour diffuser des résultats de recherche)
<b>Formation de chercheurs et de personnel hautement qualifié</b>	Frais reliés directement aux activités de formation et de dépannage (Le dépannage est accordé pour une courte période aux étudiants qui se consacrent à des activités de recherche.)	Frais reliés directement aux activités de stage, de formation et de dépannage Rémunération partielle de chercheurs postdoctoraux et de chercheurs-boursiers

**b) Financement optionnel**

Financement optionnel	Volet émergence (24 mois)	Volet fonctionnement (48 mois)
<b>Équipement</b>	Achat et location d'équipement pour les activités se rapportant à l'élaboration de la programmation Maximum : 5 000\$/an	Achat et location d'équipement requis; ces sommes d'appoint s'ajoutent aux montants déjà disponibles dans les projets de recherche Maximum : 15 000\$/an
<b>Partenariat</b> (Seules les équipes en partenariat et celles en IU et en CAU peuvent recevoir un supplément pour des activités de partenariat)	Activités et rencontres de concertation, frais de déplacement des partenaires et autres coûts directement reliés aux travaux de recherche en partenariat Dégagements de la tâche pour les partenaires des organisations externes pour participation aux travaux de l'équipe de recherche (intervenants, professionnels ou gestionnaires) Maximum : 10 000\$/an	Tâches de gestion et de coordination Activités et rencontres de concertation, frais de déplacement des partenaires et autres coûts directement reliés aux travaux de recherche en partenariat Dégagements de la tâche pour les partenaires des organisations externes pour participation aux travaux de l'équipe de recherche (intervenants, professionnels ou gestionnaires) Maximum : 40 000\$/an
<b>Diffusion</b>	NE S'APPLIQUE PAS	Activités de publication ou de préparation de communication (organisation, participation et réalisation d'activités de diffusion); ces sommes d'appoint s'ajoutent aux montants déjà disponibles dans les projets de recherche Maximum : 3 000\$/an
<b>Transfert</b>	NE S'APPLIQUE PAS	Activités d'échange et de partage de connaissances organisées par les chercheurs et leurs partenaires à l'intention des utilisateurs potentiels des résultats des recherches Maximum : 7 000\$/an
<b>Valorisation</b>	NE S'APPLIQUE PAS	Activités de mise en valeur des résultats à l'intention ou à la demande des utilisateurs (conception, validation, ou expérimentation d'instruments, de procédés, de techniques, de méthodes, de modèles ou de systèmes utiles dans l'action ou dans la production de biens ou de services) Maximum : 15 000\$/an

**c) Suppléments statutaires**

Supplément statutaire	Volet émergence (24 mois)	Volet fonctionnement (48 mois)
<b>Chercheurs de collègues</b>	Cette somme est à l'usage exclusif du chercheur de collègue pour défrayer les coûts de ses travaux de recherche Montant fixe : 7 000\$/an	Cette somme est à l'usage exclusif du chercheur de collègue pour défrayer les coûts de ses travaux de recherche Montant fixe : 7 000\$/an
<b>Collaboration entre les chercheurs principaux d'une équipe interrégionale</b>	Sommes pour défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférence, etc.) Maximum : 10 000\$/an	Sommes pour défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférence, etc.) Maximum : 10 000\$/an